Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 022-212202022-20261022-2026_52-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 octobre 2026

Le lundi 19 octobre 2026 à vingt heures, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de PLEVIN, en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique COGEN, Maire

Etaient présents :

M. COGEN Dominique, Maire

Mme KERFERS Jocelyne, M. HUITOREL Ronan, Mme DEL COLLE Claudie et M. CARIO Eric, Adjoints

M. MONNOT Laurent, Mme RIVOALLAND Mireille, Mme DION Gwénola, M. ROBERT Michel, Mme EXTIER Sabrina, M. TAVERNIER Vincent, M. DEMEZET Kevin, Mme COLLOBERT Typhen

Absents excusés : M. MARCEL Thierry (procuration à M. E. CARIO), Mme VÉRON Sandrine (procuration à C. DEL COLLE),

Secrétaire de séance : Madame Claudie DEL COLLE

Date de convocation : 14/10/2026
Date de publication : 22/10/2026

Délibération 52/2026 : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'ouverture de crédit « Ligne de Trésorerie » souscrit auprès du Crédit Agricole prend fin en novembre 2026.

Il convient donc de le renouveler.

La proposition du Crédit Agricole est la suivante :
Ligne de trésorerie d'un montant de 30 000 €
Taux variable basé sur l'EURIBOR 3 Mois + 1 %
Dernier index connu de Euribor 3 M (09/2026) : + 2,636 %
Soit un taux de 3,636 %

Frais de dossier : 0.25 % du montant de la ligne soit 75 €
Frais de non-utilisation : 0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le renouvellement de la ligne de trésorerie de 30 000 € auprès du Crédit Agricole dans les conditions précisées ci-dessus ;
- AUTORISE le Maire à signer le contrat et à verser les frais de dossier correspondants.

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 15 - Votes : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.
Le Maire,

MAIRIE de PLEVIN 22940

Caractère exécutoire certifié par transmission de la présente délibération à la Préfecture de SAINT-BRIEUC le 22/10/2026 et affichage en mairie le 22/10/2026.